

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2013-07-08

**À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE** du conseil municipal, tenue à 19 h le 8 juillet 2013 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Martin Primeau, D'Arcy Ryan, Guy Larkin et Vincent Fontaine

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

**EST AUSSI PRÉSENTE** Madame Liane Breton, directrice générale

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 juin 2013
4. Suites au procès-verbal du 3 juin 2013
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Avis de motion règlement n° 2013-04 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08
7. Adoption du premier projet de règlement n° 2013-04 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08
8. Avis de motion règlement n° 2013-05 modifiant le règlement de conditions d'émission des permis et certificats
9. Adoption du premier projet de règlement n° 2013-05 modifiant le règlement n° 2000-12 concernant les conditions d'émission de permis et certificats
10. PIIA, 6215, chemin Stafford
11. PIIA, 164, rue du Plateau
12. Demande à la Commission de protection du territoire agricole
13. Redressement des limites municipales ville de Sherbrooke
14. Mandat de signature entente avec la Ville de Waterville
15. Changement de date pour la séance du conseil du mois d'octobre 2013
16. Dépôt des activités financières au 30 juin 2013
17. Demande de signalisation – chemin Horsefall
18. Mandat d'un plan de drainage et gestion des eaux pluviales - secteur Hatley Acres
19. Don à la Ville de Lac-Mégantic
20. Adoption des comptes à payer
21. Correspondance
22. Divers
23. Clôture de la séance

13-07-08.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

13-07-08.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-07-08.03

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2013**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance du 3 juin 2013 soit adopté tel qu'il est présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

13-07-08.04

**SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2013**

13-07-08.05

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS**

Monsieur Jonathan Fortier, demande si nous avons eu plusieurs plaintes concernant la valorisation des déchets. Quel est l'objectif de cette valorisation? Le degré de vie privée selon Monsieur Fortier n'est pas respecté quand des personnes fouillent dans les poubelles personnelles des citoyens. Il demande aussi quand la cueillette a-t-elle débutée à la fréquence de deux semaines pour les ordures. Il demande aussi pourquoi le village de North Hatley et le Canton n'ont pas une place spécifique afin d'aller porter les résidus dangereux?

Monsieur Levac lui indique que nous avons eu quelques plaintes pour la valorisation et pour ce qui est de la vie privée des gens, quand un citoyen dépose au bord de la rue ses ordures, il remet les dites ordures à la municipalité afin que celle-ci en dispose, donc, les ordures n'appartiennent plus aux citoyens mais bien à un tiers.

Pour la cueillette aux deux semaines, le tout a débuté en 2002. Pour ce qui est d'une place spécifique pour la cueillette des résidus dangereux, le tout est en discussion pour l'instant mais un site commun n'est pas facile à trouver.

Monsieur Patrick Clowery demande le coût de cette valorisation et la réponse est 2 500 \$ taxes en sus. Monsieur Clowery concernant le point 18 relatif au plan de drainage et gestion des eaux pluviales insiste sur le fait qu'il y a un problème majeur et qu'il faut régler le tout avec ce plan. Monsieur Levac l'informe que c'est la première étape de ce dossier.

Monsieur William Lee demande si les sacs d'ordures ont tous été ouverts et la réponse est non.

Madame Guylaine Richer informe le conseil que des gens jettent beaucoup d'ordures près du pont et qu'il serait adéquat d'aménager le secteur afin d'éviter ces débordements. Monsieur Levac indique que dans un futur rapproché, le secteur sera aménagé.

Madame Margaret Cheal demande pourquoi une signalisation n'est pas mise sur le chemin McFarland afin d'indiquer la pente forte dans le but d'éviter d'autres accidents et elle demande aussi comment se fait-il que les gens peuvent couper des branches et les jeter à la rivière? Monsieur Levac informe l'assemblée que la signalisation est commandée et que pour la plainte des branches jetées à la rivière lors de la fin de semaine de la fête du Canada, nous avons averti le propriétaire et que l'inspecteur fera le suivi.

Monsieur Brisebois demande pourquoi il n'y avait personne au bureau municipal qui pouvait répondre à sa question concernant les travaux sur le chemin Cardinal il y a deux semaines? Les travaux en question étaient des tests de sol et effectivement, Madame Breton n'avait pas averti le personnel que des travaux se déroulaient cette journée là. Monsieur Levac indique à Monsieur Brisebois qu'il y aura des travaux pour la conduite d'eau potable tout au long du processus de construction de l'usine d'eau potable il y aura des travaux sur le chemin Cardinal ainsi que sur le chemin Hatley Acres.

13-07-08.06

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2013-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2000-08**

**SYLVIE CASSAR** avise par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2013-04 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08 notamment afin de permettre l'usage résidence de tourisme pour améliorer l'offre touristique dans la zone RT-1 et d'autoriser l'usage auberge maximum 10 chambres dans la zone RV-2 compte tenu de la proximité d'un golf.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

13-07-08.07

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2013-04  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2000-08**

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2013-04 modifiant le règlement de zonage. Une assemblée de consultation sera tenue le 30 juillet 2013 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-07-08.08

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2013-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION N° 2000-  
12**

**D'ARCY RYAN** avise par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2013-05 modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construction n° 2000-12. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

13-07-08.09

**ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT N° 2013-05 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE  
CONSTRUCTION N° 2000-12**

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2013-05 modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construction n° 2000-12 dont l'objet est d'ajouter : « *Pour la zone RV-3, la présence d'un réseau d'aqueduc est donc exigée sauf pour les terrains adjacents à la rue Winget existante au 1<sup>er</sup> juin 2013.* »  
Une assemblée de consultation sera tenue le 30 juillet 2013 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-07-08.10

**PIIA, 6215, CHEMIN STAFFORD**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du 6215, chemin Stafford ont déposé à la municipalité une demande de construction d'un bâtiment accessoire;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'**à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil appuie la demande des propriétaires du 6215, chemin Stafford.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-07-08.11

**PIIA, 164, RUE DU PLATEAU**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du 164, rue du Plateau ont déposé à la municipalité une demande de construction de la résidence unifamiliale avec une modification du revêtement extérieur;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'**à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil appuie la demande des propriétaires du 164, rue du Plateau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-07-08.12

**DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE**

**ATTENDU QUE** Madame Marie Panier a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire Agricole du Québec quant à la propriété du 29 chemin Beaudette, lot 4 029 198, situé sur le territoire de la municipalité du Canton de Hatley;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à permettre un usage secondaire à l'habitation;

**ATTENDU QUE** l'usage personnel visé par la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QU'**à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-07-08.13

**REDRESSEMENT DES LIMITES MUNICIPALES VILLE DE SHERBROOKE**

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 6 juin 2013, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a transmis un projet de redressement des limites municipales de la municipalité du Canton de Hatley en faveur de la Ville de Sherbrooke;

**ATTENDU QUE** le projet de redressement vise à corriger une situation pour une bande de terrain située le long de la rue Dunant, bande de terrain que le Canton de Hatley a toujours considéré comme faisant partie du territoire de la Ville de Sherbrooke;

**ATTENDU QU'**une description officielle préparée le 6 mars 2012 par l'arpenteur-géomètre Geneviève Tétreault, portant le numéro de dossier 518 688, a été produite à l'effet de redresser une partie des limites territoriales entre la municipalité du Canton de Hatley et la Ville de Sherbrooke;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a pris connaissance de la proposition de redressement des limites municipales;

**ATTENDU** les dispositions de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* relatives au redressement des limites municipales;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Hatley émet, par la présente résolution, une opinion favorable relativement à la proposition de redressement des limites municipales en faveur de la Ville de Sherbrooke, le tout tel que décrit au dossier 518 688.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-07-08.14

### **MANDAT DE SIGNATURE ENTENTE AVEC LA VILLE DE WATERVILLE**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire installer une enseigne de bienvenue sur le territoire de la Ville de Waterville, secteur pont du chemin Capelton;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de préparer une entente afin de préciser le tout;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente et tous les documents relatifs à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-07-08.15

### **CHANGEMENT DE DATE POUR LA RÉUNION PUBLIQUE DU MOIS D'OCTOBRE 2013**

**ATTENDU QUE** selon l'article 148 du Code municipal, la municipalité peut, par résolution, changer une date de séance du conseil municipal déjà inscrite au calendrier;

**ATTENDU QUE** la réunion prévue le 7 octobre ne peut se tenir avant le 11 novembre, si des élections générales sont déclenchées, car le délai requis pour l'assermentation des élus suite à l'élection du 3 novembre est le 11 novembre;

**ATTENDU QU'**il est préférable de changer la date de la séance du 7 octobre pour le 1<sup>er</sup> octobre 2013;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** la séance prévue le 7 octobre 2013 est changé pour le mardi le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-07-08.16

### **DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 JUIN 2013**

La directrice générale dépose les activités financières en date du 30 juin 2013.

13-07-08.17

### **DEMANDE DE SIGNALISATION – CHEMIN HORSEFALL**

**ATTENDU QUE** certains citoyens demeurant sur le chemin Horsefall ont demandé à la municipalité une signalisation afin d'éviter toutes activités non autorisées sur leurs terrains et sur le chemin Horsefall;

**ATTENDU QUE** la demande de ces citoyens est qu'ils s'engagent à installer une pancarte sur la barrière du chemin Horsefall indiquant « *Propriétés privées* » et « *Accès aux sentiers du Mont Hatley par la route 108* » et qu'ils demandent à la municipalité d'installer des pancartes « *Accès interdit* » sur le chemin Horsefall;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité accepte la demande des citoyens du chemin Horsefall et s'engage à mettre des pancartes « *Accès interdit* » telles que demandées sur le chemin Horsefall.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-07-08.18

### **MANDAT D'UN PLAN DE DRAINAGE ET GESTION DES EAUX PLUVIALES – SECTEUR HATLEY ACRES**

**ATTENDU QUE** les citoyens demeurant dans le secteur Hatley Acres demandent une étude afin de contrôler les eaux pluviales dans leur secteur et ainsi régler la problématique de drainage du chemin Hatley Acres avant de faire tous travaux d'asphaltage;

**ATTENDU QUE** la demande de ces citoyens a été émise lors de la rencontre du 31 mai dernier, rencontre avec le maire, certains élus et les citoyens concernés;

**ATTENDU QUE** Monsieur Claude Cinq-Mars, ing. propose ses services afin de confectionner des documents de soumission, l'assistance lors du processus d'appel d'offre, l'analyse des propositions ainsi qu'une recommandation d'octroi de mandat pour une somme de 1 300 \$ taxes en sus;

**ATTENDU QUE** l'échéancier proposé par Monsieur Claude Cinq-Mars, ing. serait :

Dépôt des documents de soumission : 31 juillet 2013.

Approbation des documents de soumission par le Conseil : première séance du mois d'août 2013.

Processus d'appel de proposition : du 8 au 29 août 2013

Octroi du mandat : première séance du mois de septembre 2013.

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité donne le mandat à Monsieur Cinq-Mars pour une somme de 1 300 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-07-08.19

### **DON À LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

**ATTENDU QUE** la situation dramatique vécue par les citoyens de la Ville de Lac-Mégantic lors du déraillement du train le 6 juillet dernière et que ceux-ci ont besoin de soutien;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU DE SURSEOIR À LA DÉCISION**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-07-08.20

### **LISTE DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

<b>NOS CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201300373 à 201300502	566 511,27 \$
Salaires juin 2013	22 233,32 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 9 juillet 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**13-07-08.21**

**CORRESPONDANCE**

MAMROT demande limites territoriales  
Demande de signalisation routière chemin Horsefall  
MAMROT Programme d'aide à l'entretien du réseau local 106 396 \$

**13-07-08.22**

**DIVERS**

Aucun point n'est apporté

**13-07-08.23**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, CLAUDE B. MEILLEUR propose la clôture de la séance à 19 h 48.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Pierre A. Levac  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale